

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

Courriel / E-mail : mark.walton@tpsgc-pwgsc.gc.ca

<b>Title - Sujet</b> GLACE SÈCHE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 45045-150007/A	<b>Date</b> 2015-06-08
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 000006599	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-903-67455	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv903.45045-150007	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-07-20</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Walton, Mark	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv903
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3813 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> CONFORME À L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX, À L'ANNEXE A	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de  
l'équipement scientifique, des produits photographiques et  
pharmaceutiques  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	STATISTICS CANADA 170 TUNNEY'S PASTURE DRIVEWAY SHIPPING & RECEIVING JEAN TALON BLDG (BIW21) PARKDALE AVENUE LOADING DOCK OTTAWA ON K1A 0T6 CANADA	I - 1	STATISTICS CANADA FINANCIAL & ADMINISTRATIVE SERVICES DIVISION RH COATS BLDG., FINANCE COUNTER (RHC7A) 100 TUNNEY'S PASTURE DRIVEWAY OTTAWA, ON K1A 0T6 CANADA



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	GLACE SÈCHE SOUS FORME DE PASTILLES, 12 kg X 10 SACS X 6/SITE X 16 SITES), CONFORME À L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX, À L'ANNEXE A	D - 1	I - 1	960	Each	\$		See Herein	
2	CONTENANTS, 10 SACS X 6/SITE X 16 SITES, CONFORME À L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX, À L'ANNEXE A	D - 1	I - 1	960	Each	\$		See Herein	
3	FRAIS DE LIVRAISON + FRAIS POUR MATIÈRE DANGEREUSE	D - 1	I - 1	96	Each	\$		See Herein	

Solicitation No. - N° de l'invitation

45045-150007/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv90345045-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv903

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

000006599

---

**Cette page intentionnellement laissée en blanc.**

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	2
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>4</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	5
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>6</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	6
6.2 BESOIN .....	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	6
6.5 RESPONSABLES.....	6
6.6 PAIEMENT .....	7
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	7
6.8 ATTESTATIONS .....	8
6.9 LOIS APPLICABLES .....	8
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	8
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	8
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	8
6.13 FRAIS DE TRANSPORT PAYÉS D'AVANCE ( <i>S'IL Y A LIEU</i> ).....	8
<b>ANNEXE «A» .....</b>	<b>9</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	9

---

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

### 1.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article », et décrits davantage conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

- Supprimer : Soixante (60) jours
- Insérer : Quatre-vingt-dix (90) jours

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique – Deux (2) copies papier
- Section II : Soumission financière – Une (1) copie papier
- Section III : Attestations – Minimum d'une (1) copie papier

**Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.**

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Livraison**

La livraison est requise **par les dates précisées à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».**

### **Représentants**

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

- [C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **Facteurs d'évaluation**

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) :** Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :**
  - a) **Pour des articles identifiés par la référence commerciale :**  
La capacité d'offrir les produits a spécifié le « ou équivalent » ;. Des produits de remplacement équivalents pour les produits spécifiques ci-dessus seront considérés fournis la référence commerciale et les mots « ou équivalent » sont rayés et remplacés par la référence commerciale des produits offerts. Des équivalents seront évalués en termes de forme, ajustement, rendement/fonction et qualité. Les équivalents doivent fournir le service égal à ou l'améliorer que les produits spécifiques. Les garanties de soumissionnaire qui tous les produits de remplacement proposés seront entièrement interchangeables avec la référence commerciale ont spécifié.
3. **CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**

4. À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT : Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir le présent document. (OBLIGATOIRE)

**4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- Conformité technique
- Offres soumises pour tous les destinations
- Conformité avec la base du prix
- Proposition dûment remplie et signée
- Équité en matière d'emploi

**4.1.2 Évaluation financière**

- Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2013-06-25) Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

**4.2 Méthode de sélection**

**4.2.1 Clauses du *Guide des CCUA***

Référence CCUA	Titre	Date
A0069T	Méthode de sélection	2007-05-25

**PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

**5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission**

**5.1.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

**5.1.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### 5.1.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article », et décrits davantage conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

La durée du contrat est du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017. La livraison est requise **par les dates précisées à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A »**.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

*L'autorité contractante pour le contrat est :*

Mark Walton

Agent de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction des produits commerciaux et de consommation

Division de l'équipement scientifique, des produits médicaux et photographiques - PV

11, rue Laurier

6A2, Phase III, Place du Portage

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-3813

Télécopieur : 819-956-3814

Courriel : [mark.walton@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:mark.walton@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Responsable technique : À identifier lors de l'attribution du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

#### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone, avec poste s'il y a lieu, de la personne responsable de ce qui suit :

##### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
No de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

##### Suivi de la livraison

Nom : \_\_\_\_\_  
No de téléphone: \_\_\_\_\_  
No de télécopieur \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

#### 6.6. Paiement

##### 6.6.1 Base de paiement - Prix unitaire(s) ou de lot ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ou de lot ferme(s) précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de \$ (*montant à insérer au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

##### 6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

Référence CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **en Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

### 6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence CCUA	Titre	Date
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11

### 6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) chaque point de destination précisé à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A », selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

### 6.13 Frais de transport payés d'avance (*s'il y a lieu*)

L'entrepreneur doit payer d'avance les frais de transport. Ces frais doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

---

**ANNEXE « A »**

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**1.0 Titre**

Livraison de glace sèche pour le cycle 05

**2.0 Contexte**

Dans le cadre de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé (ECMS), Statistique Canada recueille des données au moyen d'interviews individuelles dans deux (2) cliniques mobiles (bureaux régionaux virtuels). Chaque clinique mobile sert à la collecte de données d'enquête pendant six (6) semaines par emplacement; la clinique mobile demeure au même emplacement pendant environ dix (10) semaines : trois (3) semaines pour le montage et l'étalonnage, six (6) semaines pour la collecte des données, une (1) semaine pour le démontage. Une seule clinique mobile est utilisée à la fois, et le personnel se déplace d'une clinique mobile à l'autre. Les échantillons biologiques recueillis dans le cadre de l'enquête doivent être envoyés à nos laboratoires de référence, trois (3) fois par semaine, sur glace sèche.

**3.0 Objectif**

Aux fins de l'ECMS, nous requerrons la fourniture et la livraison hebdomadaire de glace sèche, par une compagnie nationale, à nos 16 emplacements, lorsque ces emplacements sont en exploitation. La glace sèche doit être fournie sous forme de pastilles. Des modalités spéciales pourraient être nécessaires dans le cas des emplacements non urbains, où nos exigences en matière de livraison ne peuvent pas être respectées.

**4.0 Description des travaux**

**4.1 Rôle de l'entrepreneur**

Aux fins de l'ECMS, les services d'un entrepreneur sont requis, pour la livraison sécuritaire de la glace sèche précisée, à la clinique mobile de Statistique Canada, aux jours et aux heures convenus, selon les règlements appropriés sur le transport de marchandises dangereuses au Canada. Les livraisons seront prévues entre le lundi et le vendredi, de 07h00 à 15h00, heure locale. La glace sèche sera entreposée sur place dans un contenant extérieur pouvant être fermé à clé. Si les heures de livraison demandées ne sont pas disponibles, l'entrepreneur doit fournir des coffres de transport isolés pour faciliter la livraison hebdomadaire d'une quantité plus importante.

**4.2 Portée**

Les emplacements seront les suivants (dans le désordre) :

- Ontario : Petawawa/Pembroke, Cambridge, Brampton, Toronto Ouest, Peterborough, Pickering/Ajax
- Québec : Montréal Centre, Longueuil Ouest/Boucherville, Rimouski, Sherbrooke
- Alberta : Calgary Sud
- Saskatchewan : Humboldt
- Colombie-Britannique : Coquitlam, Trail
- Île-du-Prince-Édouard : Montague
- Nouveau-Brunswick : Saint John

**4.3 Contrainte**

Un calendrier de livraison hebdomadaire sera établi. Les emplacements ne se trouvent pas dans des immeubles comportant une adresse physique; la collecte de l'ECMS se fait à partir d'une clinique mobile stationnée à un emplacement pendant la période de six (6) semaines. L'emplacement exact sera connu uniquement trois semaines avant le début de la collecte.

#### **4.2 Calendrier**

À chaque emplacement, les responsables de l'ECMS demandent (en moyenne) cinq (5) ou six (6) livraisons de dix (10) contenants de 12 kilos (les contenants peuvent être des sacs, des boîtes, ou les deux) de glace sèche, sur une période de six semaines (sujette à changement). Le calendrier des livraisons et les quantités de glace sèche doivent être déterminés avant le début de chaque emplacement; le contrat va du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017.

<b>Emplacement</b>	<b>Détail</b>	<b>Quantité de sacs à livrer (12 kilos chacun)</b>	<b>Dates provisoires</b>
Petawawa/Pembroke, Ontario	Première livraison	10	25 janvier 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	1 <sup>er</sup> février 2016 – 5 février 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	8 février 2016 – 12 février 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	15 février 2016 – 19 février 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	22 février 2016 – 26 février 2016
	Dernière livraison	10	29 février 2016
Saint John, Nouveau-Brunswick	Première livraison	10	8 mars 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	14 mars 2016 – 18 mars 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	21 mars 2016 – 25 mars 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	28 mars 2016 – 1 <sup>er</sup> avril 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	4 avril 2016 – 8 avril 2016
	Dernière livraison	10	11 avril 2016
Montréal Centre, Québec	Première livraison	10	19 avril 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	25 avril 2016 – 29 avril 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	2 mai 2016 – 6 mai 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	9 mai 2016 – 13 mai 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	16 mai 2016 – 20 mai 2016
	Dernière livraison	10	23 mai 2016
Longueuil/Boucherville Ouest, Québec	Première livraison	10	31 mai 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	6 juin 2016 – 10 juin 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	13 juin 2016 – 17 juin 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	20 juin 2016 – 24 juin 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	27 juin 2016 – 1 <sup>er</sup> juillet 2016
	Dernière livraison	10	4 juillet 2016
Cambridge, Ontario	Première livraison	10	12 juillet 2016

Emplacement	Détail	Quantité de sacs à livrer (12 kilos chacun)	Dates provisoires
Cambridge, Ontario (suivi)	Approvisionnement hebdomadaire	10	18 juillet 2016 – 22 juillet 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	25 juillet 2016 – 29 juillet 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	15 août 2016 – 19 août 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	22 août 2016 – 26 août 2016
	Dernière livraison	10	29 août 2016
Humboldt, Saskatchewan	Première livraison	10	7 septembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	12 septembre 2016 – 16 septembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	19 septembre 2016 – 23 septembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	26 septembre 2016 – 30 septembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	3 octobre 2016 – 7 octobre 2016
	Dernière livraison	10	10 octobre 2016
Coquitlam, Colombie-Britannique	Première livraison	10	17 octobre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	24 octobre 2016 – 28 octobre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	31 octobre 2016 – 4 novembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	7 novembre 2016 – 11 novembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	14 novembre 2016 – 18 novembre 2016
	Dernière livraison	10	21 novembre 2016
Brampton, Ontario	Première livraison	10	29 novembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	5 décembre 2016 – 9 décembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	12 décembre 2016 – 16 décembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	19 décembre 2016 – 23 décembre 2016
	Approvisionnement hebdomadaire	10	2 janvier 2017 – 6 janvier 2017
	Dernière livraison	10	9 janvier 2017
Calgary Sud, Alberta	Première livraison	10	17 janvier 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	23 janvier 2017 – 27 janvier 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	30 janvier 2017 – 3 février 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	6 février 2017 – 10 février 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	13 février 2017 – 17 février 2017

Emplacement	Détail	Quantité de sacs à livrer (12 kilos chacun)	Dates provisoires
Calgary Sud, Alberta	Dernière livraison	10	20 février 2017
Toronto Ouest, Ontario	Première livraison	10	28 février 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	6 mars 2017 – 10 mars 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	13 mars 2017 – 17 mars 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	20 mars 2017 – 24 mars 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	27 mars 2016 – 31 mars 2017
	Dernière livraison	10	3 avril 2017
	Trail, Colombie-Britannique	Première livraison	10
Approvisionnement hebdomadaire		10	17 avril 2017 – 21 avril 2017
Approvisionnement hebdomadaire		10	24 avril 2017 – 28 avril 2017
Approvisionnement hebdomadaire		10	1 <sup>er</sup> mai 2017 – 5 mai 2017
Approvisionnement hebdomadaire		10	8 mai 2017 – 12 mai 2017
Dernière livraison		10	15 mai 2017
Peterborough, Ontario		Première livraison	10
	Approvisionnement hebdomadaire	10	29 mai 2017 – 2 juin 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	5 juin 2017 – 9 juin 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	12 juin 2017 – 16 juin 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	19 juin 2017 – 23 juin 2017
	Dernière livraison	10	26 juin 2017
	Montague, Île-du-Prince-Édouard	Première livraison	10
Approvisionnement hebdomadaire		10	10 juillet 2017 – 14 juillet 2017
Approvisionnement hebdomadaire		10	17 juillet 2017 – 21 juillet 2017
Approvisionnement hebdomadaire		10	24 juillet 2017 – 28 juillet 2017
Approvisionnement hebdomadaire		10	31 juillet 2017 – 4 août 2017
Dernière livraison		10	7 août 2017
Pickering/Ajax, Ontario		Première livraison	10
	Approvisionnement hebdomadaire	10	28 août 2017 – 1 <sup>er</sup> septembre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	4 septembre 2017 – 8 septembre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	11 septembre 2017 – 15 septembre 2017

Emplacement	Détail	Quantité de sacs à livrer (12 kilos chacun)	Dates provisoires
Pickering/Ajax, Ontario (suivi)	Approvisionnement hebdomadaire	10	18 septembre 2017 – 22 septembre 2017
	Dernière livraison	10	25 septembre 2017
Rimouski, Québec	Première livraison	10	3 octobre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	9 octobre 2017 – 13 octobre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	16 octobre 2017 – 20 octobre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	23 octobre 2017 – 27 octobre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	30 octobre 2017 – 3 novembre 2017
	Dernière livraison	10	6 novembre 2017
Sherbrooke, Québec	Première livraison	10	14 novembre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	20 novembre 2017 – 24 novembre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	27 novembre 2017 – 1 <sup>er</sup> décembre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	4 décembre 2017 – 8 décembre 2017
	Approvisionnement hebdomadaire	10	11 décembre 2017 – 15 décembre 2017
	Dernière livraison	10	18 décembre 2017

## **5.0 Autres modalités de l'EDT**

### **5.1 Obligations de l'entrepreneur**

L'entrepreneur est chargé de la livraison sécuritaire de la glace sèche et de sa manutention jusqu'à ce qu'elle soit livrée au personnel de la clinique mobile de Statistique Canada. L'entrepreneur doit fournir un manifeste à chaque livraison. L'entrepreneur doit fournir un numéro de sous-compte à chaque emplacement; le numéro de compte sert à distinguer les emplacements les uns des autres. Un point de contact initial unique est requis pour le contrat.

### **5.2 Durée estimée du contrat**

La durée estimée du contrat est du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017.

### **5.3 Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison**

Le lieu de travail pour la fourniture des services sera la clinique mobile de Statistique Canada. Les adresses exactes doivent être déterminées pour chaque emplacement.

### **5.4 Exigences linguistiques**

Les services seront fournis en anglais ou en français.

### **5.6 Exigences en matière d'assurance**

Il incombe exclusivement à l'entrepreneur de déterminer si une assurance est nécessaire pour sa propre protection ou en vue de se conformer à ses obligations contractuelles, et également de garantir le respect des lois fédérales et provinciales ou des règlements municipaux. Une telle assurance sera contractée et maintenue aux frais de l'entrepreneur.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
45045-150007/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
000006599

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
pv903.45045-150007

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv903  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Toute assurance prise par l'entrepreneur l'est pour son avantage et sa protection et ne vise en aucun cas à le dégager de ses responsabilités ou à restreindre ces dernières de quelque façon que ce soit; cela s'applique également aux dispositions du contrat.

#### **5.7 Exigences relatives à la sécurité**

Aucune exigence en matière de sécurité. L'entrepreneur n'aura pas accès à des lieux ou des documents restreints ou confidentiels. L'entrepreneur aura accès avec escorte aux lieux qui ne sont pas publics, par exemple, la remorque du personnel.

#### **5.8 Facteurs environnementaux**

Tous les projets devraient être réalisés dans le plus grand respect possible de l'environnement. On encourage les clients et les fournisseurs à transmettre les demandes de travail électroniquement.

Le papier servant à la correspondance et aux produits livrables non électroniques devra, dans la mesure du possible, être certifié comme provenant d'une forêt faisant l'objet d'une gestion durable ou contenir au moins 30 % de matières recyclées et être traité sans chlore élémentaire. Les photocopies seront faites recto verso par défaut, à moins d'indication contraire de la part du chargé de projet ou de l'autorité contractante. Les documents photocopiés doivent être en noir et blanc, à moins d'indication contraire.